



Association Vehine Ori Tahiti

33 Allée des platanes – 94700 Maisons-Alfort

Mail : vehineoritahiti@gmail.com

FORMULAIRE D'ADHESION 2019- 2020

Renouvellement Adhésion Création Adhésion

CADRE 1 – RENSEIGNEMENT

ADHERENT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F

PARENT OU TUTEUR en cas de minorité

Nom :

Prénom :

Lien : Père

Mère

Tuteur

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

Email :

CADRE 2 – FORMULE SOUSCRITE

VOT 1 : Adultes +18 ans (Tous niveaux) - **TARIFS** : 270 € / an

Paiement en 2 fois : 135 € X 2 – Paiement en 3 fois : 90 € X 3

Mode de paiement : Espèces Chèques

VOT 2 : Ados +11 ans (Tous niveaux) - **TARIFS** : 180 € / an

Paiement en 2 fois : 90 € X 2 – Paiement en 3 fois : 60 € X 3

Mode de paiement : Espèces Chèques

DUREE : 2h00

LIEU ET HORAIRE : FOYER DAISY - 35 rue Daisy 93700 Drancy
Samedis de 13h00 à 15h00

Condition d'accès au cours :

-Adhésion à l'association

-Tenue et accessoire obligatoire : Paréo + bouteille d'eau

Pièces à fournir : un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse

CADRE 3 - ADHESION MEMBRE ASSOCIATION

J'accède au cours de danse et je **deviens obligatoirement** membre de l'association

Je n'accède pas au cours de danse, mais je souhaite participer à la Vie de l'association

COTISATION Annuelle : 15€

Mode de paiement : Espèces Chèques**

****Règlement par chèque à l'ordre de Vehine Ori Tahiti**

Cadre réservé à VEHINE ORI TAHITI

Fiche d'inscription

Paiement

Photo

Certificat Médical

Reçu adhésion

CADRE 4 - CONDITIONS GENERALES DE L'ADHESION

1. PREAMBULE

Les conditions générales de l'adhésion ont pour objet de définir les engagements moraux qui régissent entre les membres de l'association, les responsables et l'association elle-même. Ils doivent être connus et signés par tout adhérent de l'association lors de son adhésion.

2. PARTICIPATION AUX EVENEMENTS

En fonction de l'abonnement souscrit,

j'accepte **je n'accepte pas**

De participer aux événements de l'association (spectacles, animations, prestations), incluant des activités culturelles (confection des costumes, tenue de stand lors de prestations).

3. DROIT A L'IMAGE

J'autorise **Je n'autorise pas**

L'association VEHINE ORI TAHITI à utiliser mon image ou celui de mon enfant sur tout support destiné à la promotion des activités de l'association, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la durée de la saison en cours.

4. MODALITE DE RESILIATION

Résiliation à l'initiative de l'adhérent

La demande de résiliation à l'initiative du membre est possible. Le retrait de l'association n'ouvre lieu à un remboursement de l'adhésion que s'il est effectué dans le mois, suivant l'inscription, sans participation préalable au cours de danse ou à la vie de l'association. Ce délai passé, un remboursement partiel de la cotisation est envisageable sous réserve d'un certificat médical attestant de l'impossibilité de la pratique à la danse pour l'avenir ou d'une attestation de changement de domicile.

Résiliation à l'initiative de l'association

L'abonnement est résilié de plein droit par l'association aux motifs suivants :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration,
- en cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension provisoire de l'adhésion dans l'attente de la régularisation de la situation.

5. ACCIDENT

J'autorise **Je n'autorise pas**

Le professeur et les responsables de l'association à prendre toute disposition en cas d'urgence.

6. ASSURANCE

L'association est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. Cette assurance a pour objet de garantir l'association contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels.

7. CONFIDENTIALITE

A l'occasion des présentations de projets culturels, les membres sont amenés à prendre connaissance d'informations confidentielles dont la divulgation, sans autorisation des responsables de projet, pourrait porter atteinte aux projets culturels de ce dernier.

En conséquence, tout membre s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles auxquelles il aurait accès lors de sa participation aux activités. Il s'engage aussi : à ne pas révéler, exploiter, publier ou transmettre à un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie de ces informations confidentielles, sans l'autorisation de la responsable de projet, sous quelque forme que ce soit, ou pour quelque motif et à quelque moment que ce soit. Il maintiendra sous sa garde et à tout moment, les informations confidentielles communiquées ou révélées.

En cas de non-respect de ladite charte de confidentialité, les membres de bureau pourront prononcer la radiation de l'adhérent concerné. Le président en informera les autres adhérents de l'association sans être tenu de préciser les motifs de la décision.

8. REGLEMENT INTERIEUR, DE SECURITE ET D'HYGIENE

Le membre déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans réserve, ni restriction et respecter les consignes suivantes :

- le dossier d'adhésion sera considérée comme définitive dès lors que la fiche d'inscription aura été remplie et signée, ainsi que les pièces à fournir jointes, et que le règlement de l'adhésion aura été effectué.
- l'accès au cours de danse ou atelier à thème est réservé aux adhérents.
- il est interdit de faire entrer une personne non abonnée pendant les heures d'ouverture.
- le port de Pareo et tee-shirt ou top est obligatoire pendant les cours de danse.
- pour le respect de chacun, il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours.
- il est recommandé aux adhérents d'être le plus assidu possible en cours de danse pour évoluer et progresser.
- l'association se réserve le droit d'exclure un adhérent pour manque de discipline et de non-respect envers son professeur et des autres adhérents.
- l'association ne rembourse pas les abonnements sauf dispositions prévues dans les statuts.
- il est strictement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur de la salle.
- les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser en cours et doivent être à l'heure pour récupérer leurs enfants à la fin des cours.
- l'association ne peut être tenue responsable de tout vol d'affaires personnelles et/ou objets de valeur qui peut avoir lieu dans les locaux. Il est vivement recommandé aux adhérents de faire preuve de vigilance.
- chaque membre s'engage en cas d'accident dont il serait le témoin à prévenir la responsable du jour afin d'alerter les secours.
- l'association se réserve la faculté de modifier les jours et heures d'ouverture. Ceux-ci font l'objet d'un message diffusé sur réseaux sociaux par le biais de Facebook.

NOM, DATE ET SIGNATURE DE L'ADHERENT (ou parents en cas de minorité)

« Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de l'adhésion et m'engage à m'y conformer dans son intégralité. »

Nom :

Date :

Signature :